

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Mer, Littoral et Ports, protection et mise en valeur des espaces maritimes et naturels

■ Séance du 22 Mars 2018

5470

■ Présentation du rapport d'activité du Groupement Grand Pavois Organisation-SAFIM, délégataire de service public pour l'organisation et l'exploitation du salon nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Les Nauticales à La Ciotat Edition 2017

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1er janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 001-1414/15/CC du 23 octobre 2015 et convention de délégation de service public n°15/1706, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délégué au groupement, Association Grand Pavois Organisation et SAFIM, l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 ans (2016 à 2020).

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation pour le délégataire de produire chaque année un rapport rendant compte des conditions d'exécution du service délégué en considération des objectifs et obligations définis dans le contrat, ainsi que des données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des transports ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2018

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération POR 001-1414/15/CC du 23 octobre 2015, attribuant par délégation au groupement Association Grand Pavois Organisation et SAFIM, l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de la Commission Consultative des Service Publics Locaux ;
- La synthèse jointe en annexe.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire, pour l'édition 2017 du salon « Les Nauticales », a été remis par le groupement Grand Pavois Organisation – SAFIM, titulaire de la convention de délégation de service public relative à « l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence », n°15/1706.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire, de l'édition 2017 du salon « Les Nauticales », remis par le groupement Grand Pavois Organisation – SAFIM, titulaire du contrat de DSP n°15/1706 relatif à « l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORÉ

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPEMENT GRAND PAVOIS
ORGANISATION-SAFIM, DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR
L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DU SALON NAUTIQUE DE LA
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - LES NAUTICALES À LA CIOTAT
EDITION 2017**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1er janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 001-1414/15/CC du 23 octobre 2015 et convention de délégation de service public n°15/1706, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délégué au groupement, Association Grand Pavois Organisation et SAFIM, l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 ans (2016 à 2020).

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation pour le délégataire de produire chaque année un rapport rendant compte des conditions d'exécution du service délégué en considération des objectifs et obligations définis dans le contrat, ainsi que des données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2017.

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE METROPOLE

EDITION 2017 DU SALON « LES NAUTICALES » GRAND PAVOIS ORGANISATION/ SAFIM

Introduction

La 15^{ème} édition des Nauticales, Salon Nautique à Flot de la Métropole Aix-Marseille-Provence, s'est déroulée du 25 mars au 02 avril 2017 sur le port de plaisance de la Ciotat. Il s'agit de la deuxième année du contrat de DSP en cours (2016 – 2020).

Le Salon nautique a rassemblé 168 exposants en 2017 contre 194 exposants en 2016. Il est donc constaté une diminution de 13 % du nombre d'exposants, toutefois, ce nombre est équivalent à celui de 2015 qui était de 171 exposants.

En 2017, 70 nouveaux exposants (soit 42 % du total des exposants) ont intégré le salon nautique, ce qui représente 31% du chiffre d'affaires relatif aux emplacements commercialisés.

Par rapport au chiffre d'affaires de l'édition 2016 qui était de 659 k€, le chiffre d'affaires de l'édition 2017 connaît une diminution de 3,5 %.

Le chiffre d'affaires du Salon s'élève à 636 k€ (hors taxes) et celui-ci est proche de l'objectif du compte d'exploitation prévisionnel fixé à 654 k€.

En 2017, 31 723 entrées ont été comptabilisées alors qu'en 2016, il y en avait eu 35 408. La baisse de la fréquentation est sensible par rapport à l'année 2016, notamment en raison d'une météo défavorable sur les deux week-ends.

Le délégataire a continué d'optimiser l'aménagement général du salon grâce à des innovations notables, de maintenir un programme diversifié d'animations et de garantir sa visibilité grâce à la mise en place d'un service presse efficace.

I. Le contenu du rapport

Le rapport remis par le délégataire, le groupement Grand Pavois Organisation/SAFIM, contient de nombreuses informations concernant l'aspect financier de la délégation et la qualité de la prestation proposée lors de l'édition 2017. Celui-ci permet une analyse approfondie de l'activité déléguée pour cette édition 2017.

II. Préparation et déroulement du Salon

II.1. Communication

Le coût du plan média pris en charge par le délégataire s'élève à 144 910€ HT (130 306€ HT en 2016) reporté entre l'affichage, la campagne radio, la presse quotidienne régionale, la presse spécialisée, la communication internet, les réseaux sociaux, le site Internet et les actions marketing.

On comptabilise notamment :

- 2256 faces d'affichage (1 636 en 2016) réparties sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aéroport Marseille Provence, Gare Marseille St Charles et Aix en Provence, Métro Marseille, La Ciotat, Toulon, Hyères
- 207 spots radios

Le délégataire a maintenu son effort de développement auprès des partenariats avec la presse de manière à augmenter la visibilité et la notoriété du Salon :

- France Bleu Provence - « Radio officielle des Nauticales » : émissions en direct et opérations spéciales avec des jeux et événement dédié aux Nauticales sur le site de France Bleu
- Radio locales

- La Provence
- La Marseillaise
- Côt&pêche
- Site web spécialisés

Cette année encore les relations presses étaient gérées par le délégataire. A ce titre, le délégataire a aménagé une salle de presse de 50 m² avec le matériel informatique nécessaire. Un cahier des nouveautés a été réalisé à l'attention des journalistes. Plusieurs communiqués de presse ont été adressés à la Presse nationale et internationale.

Le délégataire a mis en œuvre plusieurs actions de communication en amont du salon les Nauticales :

- Présence d'un stand les Nauticales au Nautic de Paris en décembre 2016 (25 m²)
- Actions de commercialisation des Nauticales sur les Salons nautiques de La Rochelle, Cannes et Düsseldorf.

II.2. Partenariats

Les partenaires en échange marchandises :

On note de nouveaux partenariats avec champagne Emile Grados, Parant/Raes ainsi que le renouvellement de nombreux autres, tels que, Décathlon Aubagne, Crédit Maritime Méditerranée, Printemps Marseille et les vins Eugène ELLIA.

Les partenaires financiers :

Les partenaires financiers sont le Groupe ONET (11 500 €HT) et ISUZU (nouveau partenaire (5000€ HT).

Les partenariats presse valorisés sont Cot&pêche/Plongez, France Bleu Provence, Régie Fréquence Espace, Riva Media-Youboat, éditions des fédérés – La Marseillaise.

II.3. Aménagement du salon

Le Salon a été aménagé sur une surface totale de 25 000 m² (comme en 2016).

298 bateaux ont été déplacés pour libérer le site.

Le délégataire a amélioré l'aménagement au Salon 2017 grâce à des changements notables :

- Déplacement et agrandissement de l'espace Conférences en 2017 qui a été dissocié du Village des Associations, pour être placé en bord à quai, côté Bérard.
- Création d'un espace bateaux d'occasion sur le quai des Capucins.
- Mise en place d'un parking de 50 places situé sur le parking de la Tasse réservé aux visiteurs privilégiés des exposants.
- Espace VIP à flot en 2017, il était à terre lors des salons précédents

L'espace institutionnel Métropole Aix-Marseille-Provence se trouvait directement dans le prolongement de l'entrée à l'image de 2016. Ainsi, les 31 000 visiteurs comptabilisés sont systématiquement passés au cœur de l'espace géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence. A noter que cette année, la sortie principale était également dans ce hall ce qui permettait un flux aller et retour au cœur de l'espace institutionnel.

L'espace réceptif Métropole Aix-Marseille-Provence a été supprimé à la demande de l'autorité délégante.

Par ailleurs, le délégataire a conservé les changements opérés les précédentes éditions qui avaient eu du succès :

- Hall Equipements et accessoires
- Pavillon consacré à l'Eco Navigation sur le quai du Nord
- Hall Pêche et Plongée
- Signalétique (concept d'arche) de part et d'autre du boulevard Anatole France pour signaler et valoriser l'entrée
- Sens de circulation avec cheminement unique pour apporter plus de visibilité aux exposants
- Entrée unique en contrebas de l'esplanade du Loup avec arrivées des navettes à proximité (chapelle des pénitents)

- Hall Services, créé en 2015, à l'abri du vent avec cheminement couvert le long du bassin
- Mise en place d'un système ergonomique de liaison reliant les pannes 100, 200 et 300 à la panne transversale
- Bassin au village de la glisse
- Service presse avec matériel informatique

Le délégataire a maintenu l'accent sur la signalétique:

- Visuels très grand format, signalétique directionnelle
- Habillage de l'entrée avec deux totems et des pignons de structures
- Plans d'orientation et « floor graphiques » (adhésifs au sol) en renfort directionnel

Cette année encore, le montage et le démontage du Salon a été effectué de manière optimale par le délégataire en collaboration avec les équipes de la Direction des Ports de la Métropole.

Pour accueillir les bateaux exposés à flot, il a été nécessaire de libérer 298 places, bassin Bérourard et bassin des Capucins. La SEMIDEP a accueilli 155 navires (à flot et à sec) ce qui représente 52% des bateaux déplacés. Il faut noter que le délégataire a obtenu tardivement les accords de la part de la SEMIDEP pour cet accueil.

Les autres ports de la Ciotat, le Vieux-Port de Marseille, Port-Miou, le port de Cassis ainsi que des ports du Var (Saint-Cyr, Bandol, les Embiez) ont également accueilli de nombreux bateaux.

III. Bilan qualitatif

III.1. Le visitorat

- 31723 entrées (35408 en 2016) dont 5173 badges scannés sur la période : exposants, VIP, presse, Métropole, services, prestataires...
- Soit 26 550 entrées payantes et gratuites réparties comme suit :
 - 76% (72% en 2016) d'entrées gratuites, soit 20 178 entrées. On note une hausse des retours des invitations diffusées par MAMP (4073 contre 3048 en 2016) et une baisse par La Ciotat 4076 contre 4935 en 2016).
 - 24% (28% en 2016) d'entrées payantes, soit 6 372 entrées.
- Les visiteurs (profil : qualifié ou retraité et majoritairement masculin)
 - 57% sont propriétaires d'un bateau ou « véhicule » nautique (49% en 2016)
 - 81% pratiquent des activités nautiques (78% en 2016)
 - 74% viennent des Bouches du Rhône (77% en 2016)
 - 72 % d'hommes (70 % en 2016)
 - 41% sont CSP+
 - 88 % sont satisfaits de leur visite (90 % en 2016) avec 19% de « très satisfait »
 - Comme les années précédentes, le souhait d'avoir davantage d'articles d'accastillage est particulièrement marqué et ressort comme l'attente n°1 des visiteurs avec 12,4 %
 - Le pôle tradition marine, les aquariums et l'Espace Glisse sont cette année encore les trois animations qui ont été les plus vues.

III.2. Les exposants

- 28% confirment que le salon leur a permis de faire des affaires (46% considèrent qu'il est prématuré de répondre à cette question au moment du questionnaire)
- 91% sont satisfaits de leur emplacement
- 46% sont favorables à la programmation du salon en avril en raison d'une météo plus favorable et 26% contre
- 57% souhaitent être présent à la prochaine édition
- 68% sont satisfaits de l'organisation générale du salon

III.3. Les animations

Budget des animations : 58 372€ HT (52 651 € HT en 2016)

Le délégataire s'est appuyé sur les animations qui ont fait leur preuve lors de l'édition précédente comme les bassins tactiles, les sorties en mer, le bassin de l'Espace Glisse, la compétition de Rock Fishing (5^{ème} édition), les démonstrations de sauvetage en mer, démonstrations de Flyboard.

Il a également mis en œuvre de nouveaux temps forts :

- Le parrainage d'Yvan Bourgnon. Un palmarès étonnant et de nombreuses navigations sur tous types d'embarcations et plus particulièrement les multicoques
- Accro-Voile
- Pocket surf et skimboard
- Régate Athélia
- Le village Classique & Tradition
- Le village glisse (4000m²)
- Le côté enfants avec différentes animations tout au long du salon
- L'accueil d'aventuriers ou de bateaux originaux : multi 50 de Thierry Bouchard, deux Mini 6.50

IV. Economie de la délégation

L'économie de la délégation est appréciée via les données du compte d'exploitation remis dans le rapport du délégataire.

Pour cette édition 2017, la durée du Salon a été de 9 jours, comme pour les trois dernières éditions.

IV.1. Les recettes

Pour l'édition 2017 du Salon, Les Nauticales, le chiffre d'affaires s'élève à 636 k€ HT, soit 3,5 % de baisse par rapport à l'édition 2016 (659 k€ HT).

Malgré une augmentation des recettes issues de la commercialisation des emplacements pour les bateaux à flot de 29 % par rapport à 2016 (59 k€ à 77 k€), d'autres postes de recettes en régression ont causé la diminution du chiffre d'affaires. Il est notamment constaté une chute de près de 14 % des recettes issues de la commercialisation des bateaux exposés à terre (182 k€ en 2016 contre 157 k€ en 2017).

Le total des recettes, composé du chiffre d'affaires et de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 687,2 k€, atteint 1 323 k€ HT pour l'édition 2017. Une diminution du total des recettes de 1,7 % est constatée par rapport à 2016 (1 346 k€ HT) et résulte de la diminution du chiffre d'affaires.

IV.1.1. Grille tarifaire et remises

➤ Emplacements

Type de stand	Unité	2016	2017		Evolution 2017/2016
			Réserv avant 16/01	Réserv après 16/01	après 16 janvier
Stand couvert extérieur 3m x 3m	€ HT/ cellule	1 026	1 026	1 046	1,9%
Stand couvert extérieur 4m x 4m	€ HT/ cellule	1 820	1 820	1 856	2,0%
Stand couvert extérieur 5 m x 5 m	€ HT/ cellule	2 850	2 850	2 907	2,0%
Stand couvert extérieur bureau 3 m x 3 m	€ HT/ cellule	1 350	1 350	1 377	2,0%
Stand couvert extérieur bureau 4 m x 4 m	€ HT/ cellule	1 900	1 900	1 938	2,0%
Stand air libre (pour bateaux exposés à terre)	€ HT/m²	46	46	47	2,2%
Stand m² sous hall sans moquette	€ HT/m²	131	131	134	2,3%
Stand m² sous hall avec moquette	€ HT/m²	140	140	143	2,1%
Espace restauration	€ HT/m² construit	sur devis *	sur devis *	sur devis *	
Bateau à flot	€ HT/ mètre linéaire	108	108	110	1,9%
Bateau à flot Espace bateaux d'occasion	€ HT/ mètre linéaire		77	77	
Muticoque à flot	€ HT/ mètre linéaire	152	152	155	2,0%
Muticoque à flot Espace bateaux d'occation	€ HT/ mètre linéaire		109	109	
Droits d'inscription	€ HT/ dossier	363	370	370	1,9%

* Sur devis selon équipement

2,0%

moyenne

En 2016, à quelques exceptions près, les tarifs n'avaient pas été augmentés par rapport à l'édition 2015. Par contre, en 2017, les tarifs appliqués aux exposants ont été augmentés pour les inscriptions effectuées après le 16 janvier 2017. Une augmentation de 2 % en moyenne a été pratiquée.

De nouveaux tarifs ont été créés suite à la mise en place d'un espace dédié aux bateaux d'occasion sur le quai des Capucins. Il s'agit des tarifs « bateaux à flot Espace bateaux d'occasion » et « multicoque à flot Espace bateaux d'occasion ». Ces tarifs sont inférieurs de 30% à ceux pratiqués pour les bateaux et multicoques neufs.

Depuis 2015, le délégataire n'indique plus de tarif pour l'espace restauration. Le tarif est établi après devis et selon les équipements de l'espace.

En parallèle de l'application des tarifs, des remises sont pratiquées :

- Remise de 10% sur le montant HT de la surface réservée pour toute inscription avant le 16/01/2017
- 10 % de surface supplémentaire offerte à partir de 100 m² commandés (pour les stands à terre)

(Ces remises sont identiques à celles proposées en 2016).

➤ Billetterie

Edition	Plein tarif		Evolution N/N -1	Enfant jusqu'à 12 ans	E-invitation		Evolution N/N -1	Tarif réduit	
	En € TTC	En € HT	En %		En € TTC	En € HT	En %	En € TTC	En € HT
2015	7	5,83		Gratuit	6	5		4	3,33
2016	7,5	6,25	7%	Gratuit	6,5	5,42	8%	4	3,33
2017	7,5	6,25	0%	Gratuit	6,5	5,42	0%	4	3,33

Les tarifs n'ont pas évolué par rapport à 2016.

Depuis l'établissement du nouveau contrat, le tarif dit « plein » s'élève à 7,5 € TTC (6,25 € HT) et le tarif « e-invitation » (achat de billets à partir du site internet des Nauticales) s'élève à 6,5 € TTC (5,42 € HT).

IV.1.2. Présentation des surfaces et longueurs d'exposition, facturées et offertes, en m² ou mètre linéaire (ml)

	2016	2017	Evolution 2017/2016
Bateaux à flot et multicoques (en ml)	726	963	32,6%
Bateaux exposés à terre (en m²)	4 929	4 215	-14,5%
Stands couverts marchands (en m²)	1 982	1 696	-14,4%
Restaurants (en m²)	1 009	655	-35,1%

En 2017, il est constaté une importante augmentation de 32,6 % des longueurs d'exposition (facturées et offertes) pour les bateaux à flot et multicoques, notamment grâce à la création d'un espace dédié au marché de l'occasion.

Les surfaces commercialisées pour l'exposition de bateaux à terre ont quant à elles nettement régressé, soit -14,5%, en raison, selon le délégataire, des difficultés de stocks de bateaux et du manque de retour sur investissement des exposants en 2016

Il est noté également une forte diminution, de 14,4 %, de la commercialisation des surfaces réservées aux stands couverts.

Les surfaces occupées par les restaurants ont diminué en 2017. Le salon comptait deux restaurants et deux Food-Truck (trois en 2016). Un restaurant a réduit de 60 % sa surface, 250 m² en contre 600 m² en 2016. Ces établissements étaient bien répartis sur le périmètre.

IV.1.3. Les différents postes de recettes et leur évolution par rapport à l'édition 2016

Les Recettes	2016	2017	Evolution 2017/2016
CA EMPLACEMENTS	548	529	-3,6%
<i>Bateaux à flot</i>	59	77	29,5%
<i>Multicoques</i>	2	2	3,1%
<i>Bateaux exposés à terre</i>	182	157	-13,7%
<i>Stands couverts marchands</i>	190	173	-8,7%
<i>Institutions (remise à 100%)</i>	0	0	
<i>Associations (remise à 50%)</i>	5	4	-5,3%
<i>Restaurants</i>	38	41	5,8%
<i>Inscriptions, assurances</i>	45	42	-5,5%
<i>Prestations techniques</i>	27	32	17,3%
CA PRESTATIONS ANNEXES (parking et publicité exposants)	4	6	32,0%
CA PARTENARIATS	46	55	19,2%
CA BILLETTERIE	60	47	-22,5%
TOTAL CA	659	636	-3,5%
PARTICIPATION délégant	686,8	687,2	0,1%
TOTAL RECETTES (CA + participation délégant)	1 346	1 323	-1,7%

Montants en k€ HT

CA: chiffres d'affaires

Commentaires : se reporter au paragraphe au niveau du titre V.1 Les recettes.

En 2017, malgré les augmentations tarifaires de 2 % pour les réservations effectuées à partir du 16/01/2017 et les mètres linéaires supplémentaires commercialisés au niveau de l'espace dédié au marché de l'occasion, le chiffre d'affaires « emplacement » a régressé de 3,5 %. Ce constat s'explique notamment par la diminution des recettes liées à la commercialisation des stands couverts et des zones prévues pour l'exposition à terre de bateaux.

Cette diminution est le résultat d'une réduction d'environ 14,5 % des surfaces commercialisées, (cf tableau du paragraphe IV.1. 2 « présentation des surfaces et des longueurs d'exposition » ci-dessus).

Le délégataire explique que la période de 9 jours continue de bloquer la venue de nombreux professionnels en raison des coûts importants engendrés : doublage des équipes, immobilisation des bateaux, absence des effectifs en entreprise...

Le lieu constitue également un frein pour de nombreux professionnels, puisque la ville de la Ciotat n'est pas desservie par le TGV et est éloigné de l'aéroport. Le souhait d'un retour du Salon sur Marseille est formulé par plusieurs d'entre eux.

➤ **Recettes issues des emplacements de bateaux à flot et multicoques à flot**

La commercialisation de ces emplacements avait connu une baisse en 2016. Le délégataire expliquait les difficultés liées à l'exposition de bateaux à flot par le fait que lorsqu'un bateau en stock sort du chantier pour être mis à l'eau, il perd son statut d'unité neuve. Pour éviter cela, les exposants, ont recours à 90 % des cas à des bateaux de propriétaires vendus ou pré-vendus. Or étant donné, la baisse des ventes depuis plusieurs années, il devient difficile pour les exposants d'avoir recours à ce système.

L'année 2017 est marquée par la création d'un espace dédié aux bateaux et multicoques à flot d'occasion sur le quai des Capucins.

Une commercialisation importante au niveau de cette espace a été réalisée pour les bateaux à flot, soit 273 mètres linéaires. Au total, avec la commercialisation habituelle pour les unités neuves, il a été réservé 963 mètres linéaires, soit + 32 % par rapport à 2016.

Par conséquent, il a été constaté une hausse des recettes liées aux emplacements d'unités à flot d'environ 30 %, 79 k€ en 2017 contre 61 k€ en 2016.

Toutefois, la commercialisation des espaces pour les multicoques reste faible.

Le délégataire indique qu'il est difficile d'envisager la venue de grosses unités (plus de 20 mètres linéaires) pour des raisons de positionnement du salon (plutôt marqué petite et moyenne plaisance). De plus, il existe une concurrence forte du salon des multicoques à la Grande Motte qui se déroule durant le même mois que les Nauticales.

➤ **Recettes issues des emplacements stand air libre, de bateaux exposés à terre**

Les recettes issues des espaces commercialisés pour l'exposition des bateaux à terre ont diminué d'environ 14 %, soit 157 k€ en 2017 contre 182 k€ en 2016.

Ce résultat provient de la diminution de 14,5 % des surfaces réservées à l'exposition des bateaux à terre, soit 4 215 m² en 2017 contre 4 929 m² en 2016, causée par les difficultés de stocks de bateaux et le manque de retour sur investissement des exposants en 2016.

➤ **Recettes issues des emplacements stands couverts marchands**

Les recettes provenant des stands couverts, occupés par des professionnels de l'accastillage et de la vente d'accessoires liés au nautisme, ont régressé d'environ 9 % en 2017 (173 k€ en 2017/ 190 k€ en 2016).

Cette diminution est, comme pour les emplacements stand air libre, liée à une commercialisation moins importante des surfaces, de 1 982 m² en 2016 à 1 696 m² en 2017 (- 14,4 %).

Le hall « Pêche et Plongée » (175 m²), le hall « Services » (270 m²) et le hall « Equipements et accessoires » (1 100 m²) ont été reconduits (cf paragraphe II.3 « Aménagements du salon »).

➤ **Recettes issues des partenariats**

Le chiffre d'affaires lié aux partenariats a progressé de 19 % en 2017, soit 55 k€ en 2017 contre 46 k€ en 2016. Les partenariats déjà existants lors des éditions précédentes ont été renouvelés et de nouveaux ont été conclus (cf paragraphe II.2 « partenariats »).

➤ **Recettes issues de la billetterie**

Les recettes provenant des entrées (payantes) des visiteurs représentent 47 k€ HT en 2017 alors qu'en 2016, il avait été enregistré 60 k€ de recettes.

En 2016, il avait été constaté une hausse de 31,5 % des recettes, qui résultait de l'augmentation de 7 % des tarifs et d'une augmentation de 16 % du nombre d'entrées payantes.

En 2017, les tarifs sont similaires à ceux de 2016 (cf paragraphe IV.1.1 grille tarifaire et remises).

La diminution des recettes provient d'une baisse de la fréquentation par rapport à 2016 en raison d'une météo défavorable, notamment sur les deux week-ends.

➤ **Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

La participation du délégant à l'organisation du Salon nautique s'est élevée à 687,2 k€ en 2017, elle est équivalente à celle versée par le délégant pour l'édition 2016.

IV.1.4. Composition des recettes exprimées en % par rapport au total des recettes, pour l'édition 2017

Les Recettes	En k€ HT	En %
CA EMBLEMENTS	529	40,0%
CA PRESTATIONS ANNEXES	6	0,4%
CA PARTENARIATS	55	4,1%
CA BILLETTERIE	47	3,5%
PARTICIPATION DELEGANT	687	51,9%
TOTAL RECETTES	1 323	100%

Les recettes du Salon nautique sont constituées à près de 40 % des recettes issues des exposants, de 3,5 % des entrées payantes des visiteurs et de 52 % de la subvention fixée par le contrat et allouée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette subvention est allouée au délégataire car les tarifs ne peuvent être fixés à un niveau suffisant pour couvrir les charges du Salon et ce soutien exprime également la volonté de maintenir l'attractivité du Salon dans un contexte très concurrentiel, nécessitant des entrées gratuites et des tarifs préférentiels.

Dès 2013, en confiant à l'association Grand Pavois, organisateur de Salons nautiques internationaux (La Rochelle, Shenzhen en Chine, à Rio au Brésil) et en lui apportant un soutien financier conséquent, le délégant a exprimé son ambition de donner à terme une dimension internationale aux Nauticales.

IV.1.5 Comparaison des recettes du Salon 2017 aux recettes prévues par le compte d'exploitation prévisionnel

Le montant total des recettes inscrit au contrat est de 1 341 k€ or en 2017, le montant réalisé s'élève à 1 323 k€, soit un delta négatif de 1,4 % par rapport aux prévisions.

Ce delta négatif est engendré par un chiffre d'affaires moins important que celui fixé par le contrat. Le chiffre d'affaires prévu était de 654 k€ HT or il a atteint 636 k€, soit un delta négatif de 2,8 % (+ 18 k€).

IV.2. Les charges

Pour l'édition 2017 du Salon, les charges s'élèvent à 1 323 k€ HT, soit une baisse de 1,7 % par rapport à l'édition 2016 (1 346 k€).

Le poste « libéralisation du site et aménagement du salon » a diminué de 2,7 %, avec 510 k€ en 2017 contre 524 k€ en 2016.

IV.2.1. Les différents postes de charges et leur évolution par rapport à l'édition 2016

Montants en k€ HT

Les charges	2016	2017	Evolution 2017/2016
Libéralisation du site et aménagement du salon	524	510	-2,7%
Exploitation	221	211	-4,5%
Animations	69	74	7,0%
Communication- promotion-relations presses	231	237	2,6%
Aménagement stand Métropole et stand Nauticales sur le salon de Paris	27	31	13,2%
Redevance Métropole	31	23	-25,4%
Rémunération délégataire	243	238	-2,1%
TOTAL DES CHARGES	1 346	1 323	-1,7%

➤ Libéralisation du site et aménagement du Salon

Le poste de charges le plus important correspond aux dépenses nécessaires pour la libéralisation du site et l'aménagement du Salon et s'élève à 510 k€, soit - 2,7 % par rapport à 2016, dont le montant était de 524 k€.

Ces dépenses correspondent au déplacement des bateaux effectué par le délégataire.

En 2017, 260 bateaux des usagers du port de Plaisance de la Ciotat ont été déplacés vers la SEMIDEP (stockage à flot et à sec), vers d'autres ports de la Ciotat comme Saint Jean, mais aussi vers des ports du Var. Ces déplacements sont indispensables pour permettre l'exposition des bateaux proposés par les exposants du Salon.

On peut noter qu'une année encore, les recettes provenant de la vente d'emplacements à flot ne couvrent pas les frais occasionnés : 79 k€ de recettes contre 124 k€ de frais.

Ces dépenses correspondent également à la location de matériel de réception (tentes), de bungalow, de barrières, de mobilier, d'éléments de signalétique et d'équipements de sonorisation pour aménager le Salon nautique.

Pour rappel, le contrat ne prévoit aucune immobilisation et par conséquent, le délégataire n'a pas à réaliser de dépenses d'entretien ou de renouvellement d'équipements.

➤ **Les charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent notamment les charges liées au gardiennage, au nettoyage, à la régie technique, à la présence d'hôtesse sur le Salon et à la gestion de la billetterie.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 211 k€ en 2017, soit une baisse de 4,5 % par rapport à 2016 (221 k€). Les prestations correspondent à celles effectuées en 2016.

➤ **Les charges d'animation et missions réceptions**

En 2017, ce poste regroupe les charges d'« animations » d'un montant de 59 k€ et les charges de « missions réceptions » de 15 k€, pour un total de 74 k€. Le délégataire a conservé les animations qui ont plu aux visiteurs les années précédentes et en a instauré de nouvelles. Le programme des animations est toujours d'une qualité satisfaisante (cf III.3 « animations »).

➤ **Les charges de communication**

Les charges communication s'élèvent à 237 k€ en 2017, soit une légère augmentation de 2,6 % par rapport à l'édition précédente (231 k€).

Le poste le plus important correspond à l'achat d'espaces (plan média) pour un montant de 145 k€.

➤ **Aménagement du stand de la Métropole aux Nauticales et du stand des Nauticales au Salon de Paris**

En 2017, le montant de l'aménagement des stands s'est élevé à 31 k€, soit une hausse de 13 % (27 k€ en 2016).

➤ **La redevance versée au délégant**

Le montant de la redevance versée au délégant est en baisse de 25 % à hauteur de 23 k€ en 2017 contre 31 k€ en 2016.

Ce montant correspond à la part fixe de la redevance définie par le contrat et à la part variable fonction du chiffre d'affaires de l'édition.

Le montant de la part fixe est de 21,2 k€ conformément au contrat.

Contractuellement, la part variable représente 20% du chiffre d'affaires (emplacements, partenariats et visiteurs) au-delà du seuil de 622 k€, fixé pour l'édition 2017. Pour cette édition, le montant de la part variable s'est élevé à environ 2 k€.

➤ **La rémunération du délégataire**

La rémunération du groupement Grand Pavois Organisation - SAFIM représente 238 k€ en 2017, soit une diminution de 2,1 % par rapport à 2016 (243 k€).

Conformément au contrat, le délégataire a ajusté sa rémunération afin de rendre un compte de résultat en équilibre.

IV.2.2. Composition des charges exprimées en % par rapport au total des charges, pour l'édition 2017

Les charges	En k€ HT	En %
Libéralisation du site et aménagement du salon	510	38,5%
Exploitation	211	16,0%
Animations - missions réceptions	74	5,6%
Communication - promotion - relations presse	237	17,9%
Aménagement stand Métropole et stand Nauticales sur le salon de Paris	31	2,3%
Redevance Métropole	23	1,7%
Rémunération Grand Pavois/SAFIM	238	18,0%
TOTAL DES CHARGES	1 323	100,0%

Les charges pesant le plus parmi le total des charges, soit 38,5 % des charges, correspondent aux dépenses liées à la libéralisation du site et à l'aménagement du Salon.

Le deuxième poste de charges le plus important en volume est celui relatif à la rémunération du délégataire, soit 18 %.

Le troisième poste de charges, le plus important en volume, concerne les dépenses liées à la communication, la promotion et les relations presse, soit 17,9 % du total des charges.

IV.2.3. Comparaison des charges du Salon 2017 aux charges prévues par le compte d'exploitation prévisionnel

Le compte d'exploitation prévisionnel prévoit 1 341 k€ de charges alors que les charges de l'édition 2017, se sont élevées à 1 323 k€. Un delta global de 1,4 % est donc constaté.

Ce delta de 18 k€ est la conséquence d'un chiffre d'affaires moins élevé que celui inscrit au contrat, 636 k€ contre 654 k€ au prévisionnel.

Le montant de la rémunération du délégataire permet d'ajuster le montant des charges sur le montant total des recettes, afin de rendre un résultat à l'équilibre.

Les montants des charges inscrits sur le compte de résultat sont du même ordre de grandeur que ceux inscrits dans le prévisionnel établi dans le contrat.

Des écarts sont constatés :

*25 k€ sur les charges liées à la libéralisation du site et à l'aménagement du salon (réalisé : 510 k€ / prévisionnel : 534 k€)

*13 k€ sur les charges d'exploitation (réalisé : 211 k€ / prévisionnel : 224 k€)

IV.3. Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2017, comme en 2016, est équilibré, c'est-à-dire qu'il n'y a ni déficit ni bénéfice. Le montant des charges comme celui des recettes (chiffre d'affaires et participation Métropole Aix-Marseille-Provence) s'élèvent tous deux à 1 323 k€.

V. Perspectives 2018

Le choix de la période de l'année d'organisation du Salon a souvent été remis en question. Le Salon nautique de la Ciotat est le premier Salon de la saison. A titre d'exemple, les Salons nautiques de Port Camargues et d'Hyères sont organisés en avril, les Salons de Cannes et de la Rochelle sont organisés en septembre et le Salon de Paris est organisé en décembre.

Le Salon des Nauticales est organisé en début de saison afin que les acheteurs de bateaux puissent commander leur bateau sur le Salon au mois de mars et être livrés avant le début de l'été.

Le report de la date du Salon aux mois suivants ne permettrait plus cette facilité et l'attractivité du Salon en serait probablement affectée.

Le délégataire fait part de quelques commentaires émis par les exposants. Pour plusieurs exposants, le coût du salon de 9 jours est trop important et celui-ci bénéficie seulement d'une clientèle locale.

Les professionnels du nautisme de la région ont fait part en fin d'année 2017 de leur souhait d'être associé aux réflexions sur les Nauticales. Un cycle de réunions très constructives a été initié depuis le salon nautique de Paris.

Pour rappel, en 2013, un salon au format de 6 jours, semblable aux salons internationaux, avait été testé. Ce format n'a pas été reconduit car il ne rassemblait pas assez de visiteurs, puisque ce salon ne comprenait qu'un seul week-end. Le contrat de délégation prévoit que « le délégataire doit notamment proposer les dates du Salon, sa durée et les horaires d'ouverture ». Quelle que soit la durée du Salon, le délégataire est dans l'obligation d'exploiter le service confié suivant le compte d'exploitation prévisionnel prévu au contrat de délégation.

L'article 1 du contrat de DSP dispose que l'organisation et l'exploitation du salon nautique pour les éditions de 2016 à 2020 seront effectuées en continuité sur une partie de plan d'eau et de terre-pleins du port de plaisance de la Ciotat.

Le marché des bateaux d'occasion a été qualifié d'outil intéressant apprécié des exposants et sera, donc, reconduit pour l'édition 2018.

Le Salon 2018 est programmé pour la période du samedi 31 mars au dimanche 08 avril 2018.

Conclusion

D'un point de vue financier, le chiffre d'affaires de l'édition, soit 636 k€, a été inférieur à l'édition précédente (659 k€) et a atteint 97 % du chiffre d'affaires inscrit au prévisionnel (654 k€).

Le délégataire rappelle que, malgré, des signes de reprise enregistrés en fin d'année 2016, le marché du secteur de la plaisance reste hésitant et irrégulier.

La fréquentation du salon a été impactée par une météo défavorable, avec environ 32 000 visiteurs contre 35 400 en 2016.

Le montant des charges a été maîtrisé par rapport à l'édition précédente et respecte le budget prévisionnel du contrat.

Grâce au soutien financier de la collectivité, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le résultat de la délégation est en équilibre depuis 2013.

Selon les sondages effectués par le délégataire lors du salon, les visiteurs qui se sont déplacés avaient une véritable motivation pour le nautisme.

Concernant les ventes réalisées par les professionnels présents sur le salon, le délégataire ne dispose pas de données chiffrées. Le retour de la part des exposants sur les résultats commerciaux varie selon les marques et les secteurs d'activités. Le niveau des ventes a été globalement bon pour la plupart des exposants.

Depuis l'édition 2013, le délégataire optimise la qualité du service grâce à des aménagements généraux judicieux améliorant la qualité de la visite et à un programme d'animation diversifié. Il est essentiel de souligner le sérieux et le professionnalisme de l'association « Grand Pavois Organisation » dans l'organisation du Salon 2017. Par ailleurs, la renommée de l'association « Grand Pavois Organisation » en tant qu'organisateur de Salons nautiques internationaux a permis d'augmenter l'attractivité du Salon les Nauticales auprès des exposants.

L'objectif recherché est toujours d'assurer un développement du salon.

Il s'agit également de confirmer l'ancrage de l'évènement dans l'agenda annuel des professionnels du nautisme et un grand pas a été effectué en ce sens cette année, grâce à la signature d'une convention de parrainage avec la Fédération des Industries Nautiques. Les Nauticales fait donc désormais partie, avec le Grand Pavois de la Rochelle, des deux seuls salons nautiques français bénéficiant de ce parrainage. La Fédération des Industries Nautiques étant par ailleurs propriétaire des salons de Cannes et Paris.

Pour l'édition 2018 et les suivantes, le délégataire avec le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence mettra tout en œuvre pour asseoir la renommée du Salon et promouvoir la plaisance et le nautisme sur le territoire de la collectivité et hors de ses frontières.

Le Salon des Nauticales confirme, une année encore, sa position de 4^{ème} Salon français après les Salons de Paris, La Rochelle et Cannes et s'impose comme le Salon de printemps méditerranéen de référence.